PONTS ET CHAUSSÉES

DÉPARTEMENT de l'Ain

RIVIÈRE

d'Ollemogne.

COMMUNE & Boiray

Boroarge 1 M. Rosset Etienne.







SERVICE HYDRAULIQUE

Belley, le 6 avril 1900

L'Ingénieur ordinaire soussigné,

Bu harrete prèfectoration date du 1er Mars 1899, par lequel M. Rossel, Étienne, demenrant à Choiry, à été antorisé à construire un barrage dons le ruisseau d'Obbernague pour d'exiver l'eau nècessaire à la mise enjeu d'un broyenc à fanils qu'il se propose d'établic au territoire de la commune de Choirey;

(En notomment Parcicle 12 opin prescrit que les travans antorisés doivent étre sermines dans le délai d'une onnée):

(En la lettre, en dair du 31 mars 1900, par laquelle II. Rosset demande un déloir d'une année pour exécuter les travaux dont il o agit);

Considérant que par l'interdére en en siences indépendentes de sal volonte. Il. Rosset n'a pou mettre à exécution les travouse foisant l'objet de l'accèté précité;

Considérant que vien ne s'oppose à ce qu'il soit fait droit

Est d'avis qu'il y a lieu de décider :

ART. 1er. — Il est accordé au Sr. Rossel, Elienne
propriétaire demenseant à blooiry
situé sur
jusqu'au 1er Marco 1801 pour achever les ouvrages qui lui ont
été prescrits par arrêté préfectoral du 1em 1899.
ART. 2. — Faute par le Sr Rosset Elienne de s'être mis
en règle dans le délai fixé, son de s'être mis en chômage par
les soins du Maire de assisté d'un agent du
service hydraulique.

Art. 3. — Des expéditions du présent arrêté seront adressées à Monsieur le Maire de le loirent de de la Monsieur l'Ingénieur en chef, chargés d'en assurer l'exécution chacun en ce qui le concerne. Vérifié et présenté par l'Ingénieur en chef soussigné/ Vu et approuvé par le Préfet de l'Ain. Bourg le Pref